

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 29 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation : 22 mars 2018

Date d'affichage : 22 mars 2018

#### **Etaient présents** :

Yannick BIGAUD, Isabelle BARATHON-BAZELLE, Serge BESNIER, Marie-Christine HOULLIER, Daniel LEGENDRE, Florence DE DEYN, Philippe SOUCHAUD, Jacques LEGENDRE, Solange PENTECOUTEAU, Jacques MICHEL, Marie-Josèphe MAILLET, Danielle LERAY, Béatrice PERROT, Jean-Marc DROUET, Caroline JUDALET, Joseph EPIARD, Sandra JULAUD, Fabrice DANET, Anne LEBRETON, Frédéric THOBIE, Jérôme POULAIN, Pierre LE GUILY, Didier GILBERT, Marie-Andrée TREILLARD, Jérôme CELLE, Annie FERRON.

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales*

#### **Etaient représentés** conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Hélène COGREL ayant donné pouvoir à Yannick BIGAUD

Cécile CORBIN ayant donné pouvoir à Anne LEBRETON

Natacha MESRE ayant donné pouvoir à Pierre LE GUILY

Mesdames Marie-Andrée TREILLARD et Anne LEBRETON ont été élues secrétaires de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur Yannick BIGAUD ouvre la séance à 19 h.

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

SECRETAIRES : Mesdames Marie-Andrée TREILLARD et Anne LEBRETON

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 février 2018**

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2018, transmis aux conseillers, a été approuvé par **23 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS**.

M. Jérôme POULAIN, qui était secrétaire de séance de ce conseil, a refusé de signer le procès-verbal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ à **L'UNANIMITE**,

**FIXE** de nouveau à **8 (huit)**, le nombre de postes d'adjoints au Maire.

⇒ **Mme Solange PENTECOUTEAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (21 voix), est proclamée nouvel adjoint au Maire (8<sup>ème</sup> adjoint) et immédiatement installée dans ces fonctions.

⇒ à **23 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS**,

**FIXE** comme suit les indemnités pour l'exercice effectif de la fonction de Maire et pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe globale (inchangée), déterminée selon les règles applicables, montants auxquels s'ajoutent la majoration de 15% susvisée :

Maire	1 <sup>ère</sup> Adjointe	2 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup> Adjoints	8 <sup>ème</sup> Adjoint
53%	38%	22%	8%

**PRECISE** que :

- les montants des indemnités nouvellement votées et leur répartition seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 (mois entier), une fois que le nouvel adjoint aura reçu délégation de fonctions par arrêté du Maire et les exercera de manière effective ;
- pour le mois de mars 2018, le Maire et les adjoints précédemment en fonctions continuent à percevoir les indemnités sur la base des taux votés pour eux en février 2018 et appliquées en mars 2018.

**PRECISE** que ces indemnités seront revalorisées automatiquement selon l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

⇒ à L'UNANIMITE,

**DESIGNE** les membres suivants pour composer les commissions communales, auxquelles tous les adjoints au Maire peuvent participer :

Culture - Communication Relation avec Artisans/Commerçants Patrimoine - Tourisme	Agriculture Voirie rurale *	Environnement Développement Durable *	Urbanisme Voirie urbaine
<b>Isabelle BARATHON-BAZELLE</b>	<b>Serge BESNIER</b>	<b>Daniel LEGENDRE</b>	<b>Marie-Christine HOULLIER</b>
Sandra JULAUD	Didier GILBERT	Jacques MICHEL	
Hélène COGREL	Fabrice DANET	Annie FERRON	
Béatrice PERROT	Joseph EPIARD	Danielle LERAY	
Jean-Marc DROUET	Marie-Josèphe MAILLET	Didier GILBERT	
Jacques MICHEL	Caroline JUDALET	Marie-Josèphe MAILLET	
Marie-Andrée TREILLARD	Jérôme POULAIN	Jérôme POULAIN	
Natacha MESRE	Frédéric THOBIE	Pierre LE GUILY	
Cécile CORBIN	* Ces 2 commissions seront convoquées en même temps		
Affaires scolaires Enfance / Jeunesse	Bâtiments communaux Services Techniques Travaux	Associations - Sports Equipements sportifs Manifestations festives	Affaires sociales Solidarité
<b>Florence DE DEYN</b>	<b>Philippe SOUCHAUD</b>	<b>Jacques LEGENDRE</b>	<b>Solange PENTECOUTEAU</b>
Caroline JUDALET	Jérôme CELLE	Fabrice DANET	Hélène COGREL
Sandra JULAUD	Annie FERRON	Jérôme CELLE	Caroline JUDALET
Hélène COGREL	Jean-Marc DROUET	Jean-Marc DROUET	Béatrice PERROT
Béatrice PERROT	Caroline JUDALET	Annie FERRON	Danielle LERAY
Marie-Josèphe MAILLET	Didier GILBERT	Joseph EPIARD	Sandra JULAUD
Cécile CORBIN	Pierre LE GUILY	Jérôme POULAIN	Marie-Andrée TREILLARD
Anne LEBRETON	Frédéric THOBIE	Anne LEBRETON	Anne LEBRETON
			Natacha MESRE
Finances	Commission d'appel d'offres  Président : M. le Maire		Cimetière
<b>Yannick BIGAUD</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Daniel LEGENDRE</b>
Annie FERRON	M-C. HOULLIER	Jacques LEGENDRE	I. BARATHON-BAZELLE
Jean-Marc DROUET	Serge BESNIER	I. BARATHON-BAZELLE	Marie-Christine HOULLIER
Caroline JUDALET	Philippe SOUCHAUD	Daniel LEGENDRE	Jacques MICHEL
Marie-Andrée TREILLARD	Florence DE DEYN	S. PENTECOUTEAU	Serge BESNIER
Pierre LE GUILY	Frédéric THOBIE	Pierre LE GUILY	Florence DE DEYN
Frédéric THOBIE			Solange PENTECOUTEAU
			Pierre LE GUILY

⇒ à l'UNANIMITE,  
DESIGNE les membres suivants :

E P C I ou autres structure	Titulaires	Suppléants
Redon Agglomération	Yannick BIGAUD Marie-Christine HOULLIER Daniel LEGENDRE Pierre LE GUILY	
SIAEP - ATLANTIC'EAU	Marie-Christine HOULLIER Daniel LEGENDRE	Philippe SOUCHAUD Jacques LEGENDRE
SYDELA (collège électoral du Pays de Redon)	Philippe SOUCHAUD Marie-Christine HOULLIER	Yannick BIGAUD Daniel LEGENDRE
SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires)	Florence DE DEYN Marie-Josèphe MAILLET Solange PENTECOUTEAU Isabelle BARATHON-BAZELLE	Serge BESNIER Béatrice PERROT
SPANC	Marie-Christine HOULLIER Daniel LEGENDRE Serge BESNIER	
Syndicat Intercommunal Aménagement du Bassin Versant du Don	Daniel LEGENDRE Serge BESNIER	Yannick BIGAUD
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère	Daniel LEGENDRE Serge BESNIER	Marie-Josèphe MAILLET Yannick BIGAUD
Syndicat de Voirie canton St Nicolas de Redon et cantons limitrophes	Daniel LEGENDRE Serge BESNIER	Fabrice DANET Joseph EPIARD
Maison de Retraite	Yannick BIGAUD Solange PENTECOUTEAU Jacques MICHEL	
Collège BELLEVUE	Florence DE DEYN	Isabelle BARATHON-BAZELLE
Mission Locale de Redon	Solange PENTECOUTEAU Florence DE DEYN Caroline JUDALET	
CCAS	Solange PENTECOUTEAU Serge BESNIER Florence DE DEYN Marie-Christine HOULLIER Béatrice PERROT Anne LEBRETON	
COPAS	Solange PENTECOUTEAU Marie-Andrée TREILLARD Béatrice PERROT	
CNAS	Isabelle BARATHON-BAZELLE	
Maison de l'Emploi	Yannick BIGAUD Solange PENTECOUTEAU	
A.I.D.E.	Solange PENTECOUTEAU Florence DE DEYN Marie-Andrée TREILLARD	Marie-Christine HOULLIER
AIRE (Blain)	Daniel LEGENDRE Philippe SOUCHAUD	
Centre de Gestion 44	Isabelle BARATHON-BAZELLE	
SDIS	Philippe SOUCHAUD	
Correspondant de défense	Philippe SOUCHAUD	

⇒ à l'UNANIMITE,

**CONFIRME** qu'il **ADOpte** l'opération de construction d'une nouvelle école maternelle publique conformément à sa précédente délibération du 18/01/2018, adoptée à l'unanimité ;

**AUTORISE** le dépôt d'une demande de subvention au titre de la « DSIL » 2018 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour ce projet, tel que présenté par demande préalable transmise aux services préfectoraux conformément aux modalités arrêtées par circulaire préfectorale,

**ARRETE** pour ce dossier le plan (modalités) de financement prévisionnel suivant (base travaux seuls) :

<b>D.S.I.L. 2018</b>	300 000 €	soit	16,455 %	du montant HT
D.E.T.R. 2017	122 500 €	soit	6,72 %	du montant HT
Région Pays de la Loire	50 000 €	soit	2,74 %	du montant HT
Département 44	425 000 €	soit	23,31 %	du montant HT
Fonds de Concours Redon Agglomération	82 000 €	soit	4,50 %	du montant HT
<i>Total des aides publiques</i>	<i>979 500 €</i>	<i>soit</i>	<i>53,725 %</i>	<i>du montant HT</i>
<b>Commune</b>	<b>Emprunt</b>	843 700 €	<b>46,275 % du montant HT</b>	
<b>TOTAL coût projet estimé</b>		<b>1 823 200,00 € HT</b>	<b>Travaux seuls, stade APD</b>	
<i>En sus à charge de la Commune : Avance TVA + Coût frais annexes (dont A.M.O. et maîtrise d'œuvre) et aléas</i>				

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toute pièce nécessaire et prendre toute décision utile à l'exécution de la présente.

⇒ à l'UNANIMITE,

**FIXE** les tarifs comme suit afin de les rendre applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, excepté pour les locations déjà contractualisées ;

Régies photocopies (Mairies)	Montant
A4	0.30 €
A3	0.50 €
Régie tirage imprimante pour dossier internet	Montant
A4	0.30 €
A3	0.50 €
Régie du télécopieur (/page)	Montant
En France	2,00 €
A l'étranger	5,00 €
Régie documents d'urbanisme	Montant
CD ROM (sans frais de port)	4,00 €
CD ROM (avec frais de port)	8,00 €
Régie médiathèque	Montant
Abonnement annuel adulte	14 €
Abonnement annuel : - Moins de 18 ans - Etablissements scolaires - <b>Assistants maternels</b> (dans le cadre de leurs fonctions de garde d'enfants) - <b>Etudiants</b> - Demandeurs d'emploi - Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS, ASPA, ATA, ASI)	Gratuit
Remplacement de la carte d'adhérent perdue ou détériorée	3 €
Médiathèque	
Sac plat	2 € l'unité
Sac avec fond	3 € l'unité

Secrétariat Inter-Associations		
Tarif horaire	Montant	
Pouvant être facturé par quart d'heure (tranches de 2,50 € pour 15 mn) tout créneau commencé étant dû	10,00	
Régie photocopies couleurs		
blanc	Montant A4 80 g	Montant A3 80 g
1 à 100	0,45 €	0,90 €
101 à 500	0,35 €	0,70 €
501 à 2000	0,25 €	0,50 €
A partir de 2001	0,15 €	0,30 €
Couleur et flash	Montant A4 80 g	Montant A3 80 g
1 à 100	0,50 €	1,00 €
101 à 500	0,40 €	0,80 €
501 à 2000	0,30 €	0,60 €
	Montant A4 160 g	Montant A3 160 g
1 à 100	0,85 €	1,70 €
101 à 500	0,65 €	1,30 €
501 à 2000	0,45 €	0,90 €
Régie photocopies noir & blanc		
Blanc	Montant A4 80 g	Montant A3 80 g
1 à 100	0,12 €	0,24 €
101 à 500	0,11 €	0,22 €
501 à 2000	0,10 €	0,20 €
A partir de 2001	0,09 €	0,20 €
Couleurs pastels /intenses	Montant A4 80 g	Montant A3 80 g
1 à 100	0,18 €	0,32 €
101 à 500	0,14 €	0,28 €
A partir de 501	0,13 €	0,28 €
Couleurs flash	Montant A4 80 g	Montant A3 80 g
1 à 100	0,18 €	0,36 €
A partir de 101	0,16 €	0,32 €
couleurs	Montant A4 160 g	
1 à 100	0,28 €	
101 à 500	0,27 €	
A partir de 501	0,26 €	

Photocopie avec papier fourni par le demandeur (prix par copie)				
Quantité	Noir et blanc A4	Noir et blanc A3	Couleur A4	Couleur A3
1 à 100	0.09 €	0.18 e	0.36 €	0.72 €
101 à 500	0.08 €	0.16 €	0.28 €	0.56 €
501 à 2000	0.07 €	0.14 €	0.20 €	0.40 €
+ 2000	0.06 €	0.12 €	0.12 €	0.24 €
			Montant	
Format bannière impression couleur (29.7 x 120 cm)			2,80 €	
<b>plastification</b> des documents avec pochettes plastiques fournies			Facturation au temps passé	
Office du Tourisme				
Catalogue « Camille Godet »		26 € l'unité		
Régie cimetièrè (GP, Beslé, Guénouvry)				
Durée	Tombe 1 m <sup>2</sup>	Tombe 2 m <sup>2</sup>	Columbarium	
15 ans	100,00 €	200,00 €	180,00 €	
30 ans	200,00 €	400,00 €	350,00 €	

Régie droit de place sur les marchés		Montant
1 parapluie		1,50 €
Plus d'un parapluie ou camion		3,00 €
Plus de 10 mètres		6,00 €
Régie camion outils		Montant
		100,00 €
Régie redevance pour occupation du domaine public		
Superficie utilisée		Montant annuel
Moins de 5 m <sup>2</sup>		15,00 €
Plus de 5 m <sup>2</sup> et moins de 10 m <sup>2</sup>		20,00 €
Plus de 10 m <sup>2</sup> et moins de 20 m <sup>2</sup>		30,00 €
Plus de 20 m <sup>2</sup> * <i>Les terrasses ne pourront excéder 25 m<sup>2</sup></i>		50,00 €
Terrasses ponctuelles (hors manifestations locales avec autorisation du Maire)		5,00 € au m <sup>2</sup>
Régie vente de bois (vente au stère)		Montant
1 <sup>er</sup> prix		15,00 €
2 <sup>ème</sup> prix		17,00 €
3 <sup>ème</sup> prix		20,00 €

Accueil Périscolaire (tarifs en € à la ½ heure)					
Domiciliés G. Penfao	tranche 1 0-400	tranche 2 401-600	tranche 3 601-800	tranche 4 801-950	tranche 5 951 et +
1 enfant	0,40 €	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,20 €
2 enfants	0,30 €	0,50 €	0,70 €	0,90 €	1,10 €
3 enfants	0,20 €	0,40 €	0,60 €	0,80 €	1,00 €
Hors Commune	tranche 1 0-400	tranche 2 401-600	tranche 3 601-800	tranche 4 801-950	tranche 5 951-et +
1 enfant	0,44 €	0,66 €	0,88 €	1,10 €	1,32 €
2 enfants	0,33 €	0,55 €	0,77 €	0,99 €	1,21 €
3 enfants	0,22 €	0,44 €	0,66 €	0,88 €	1,10 €

*La dégressivité commence au deuxième enfant fréquentant l'accueil.*

*Toute demi-heure entamée est due.*

Accueil de loisirs vacances scolaires (tarifs journée, repas compris)						
Quotients Familiaux (QF) → Tarifs						
Habs GP	0-400	401-600	601-800	801-950	951 et +	
1 enfant	8,00€	9,00€	10,00€	11,00€	12,00€	
2 enfants	7,50€	8,50€	9,50€	10,50€	11,50€	
3 enfants	6,50€	7,50€	8,50€	9,50€	10,50€	
Habs communes conventionnées	0-400	401-600	601-800	801-950	951 et +	Participation à charge des communes conventionnées
1 enfant	8,00€	9,00€	10,00€	11,00€	12,00€	1,96€/h
2 enfants	7,50€	8,50€	9,50€	10,50€	11,50€	1,96€/h
3 enfants	6,50€	7,50€	8,50€	9,50€	10,50€	1,96€/h
Extérieurs	0-400	401-600	601-800	801-950	951 et +	
1 enfant	21,00€	22,00€	23,00€	24,00€	25,00€	
2 enfants	20,50€	21,50€	22,50€	23,50€	24,50€	
3 enfants	19,50€	20,50€	21,50€	22,50€	23,50€	
Accueil de loisirs MERCREDI (tarifs ½ journée hors repas)						
Quotients Familiaux (QF) → Tarifs						
Habs GP	0-400	401-600	601-800	801-950	951 et +	
1 enfant	3,00€	3,50€	4,00€	4,50€	5,00€	
2 enfants	2,70€	3,20€	3,70€	4,20€	4,70€	
3 enfants	2,40€	2,90€	3,40€	3,90€	4,40€	

<b>Habs communes conventionnées</b>	<b>0-400</b>	<b>401-600</b>	<b>601-800</b>	<b>801-950</b>	<b>951 et +</b>	Participation à charge des communes conventionnées
1 enfant	3,00€	3,50€	4,00€	4,50€	5,00€	1,96€/h
2 enfants	2,70€	3,20€	3,70€	4,20€	4,70€	1,96€/h
3 enfants	2,40€	2,90€	3,40€	3,90€	4,40€	1,96€/h
<b>extérieurs</b>	<b>0-400</b>	<b>401-600</b>	<b>601-800</b>	<b>801-950</b>	<b>951 et +</b>	
1 enfant	6,00€	7,00€	8,00€	9,00€	10,00€	
2 enfants	5,70€	6,70€	7,70€	8,70€	9,70€	
3 enfants	5,40€	6,40€	7,40€	8,40€	9,40€	

<b>Animation Jeunesse (tarifs en €)</b>					
<b>Habs de la Commune</b>	<b>Tranche 1 QF 0-400</b>	<b>Tranche 2 QF 401-600</b>	<b>Tranche 3 QF 601-800</b>	<b>Tranche 4 QF 801-950</b>	<b>Tranche 5 QF 951 et +</b>
Activités ½ journée	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €
Activités 1 journée	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €
Sorties à la journée	12 €	15 €	18 €	21 €	24 €
« Sorties + »	18 €	20 €	22 €	24 €	26 €
« Sorties ++ »	24 €	30 €	36 €	41 €	48 €
« Sorties +++ »	32 €	38 €	44 €	50 €	56 €
« Sorties ++++ »	55 €	65 €	75 €	85 €	95 €
Mini-camps < 5 jours	40 €	50 €	60 €	70 €	80 €
Mini-camps 5 jours	50 €	65 €	80 €	95 €	110 €
Séjours à thème / Séjours < 5 jours	65 €	80 €	95 €	110 €	125 €
Séjours longs / séjours spécifiques	75 €	90 €	105 €	120 €	135 €
Séjours longs ++	110 €	115 €	130 €	145 €	160 €
Séjours longs +++	140 €	155 €	170 €	185 €	200 €
Séjours à l'étranger	160 €	180 €	200 €	220 €	240 €
<b>Extérieur *</b>	<b>Tranche 1 0-400</b>	<b>Tranche 2 401-600</b>	<b>Tranche 3 601-800</b>	<b>Tranche 4 801-950</b>	<b>Tranche 5 951 et +</b>
Activités ½ journée	6 €	7,50 €	9 €	10,50 €	12 €
Activités 1 journée	12 €	15 €	18 €	21 €	24 €
Sorties à la journée	18 €	22,50 €	27 €	31,50 €	36 €

\* Les « Sorties + »..., Mini-camps et séjours sont réservés aux habitants de la Commune ou assimilés suite à convention avec la Commune de résidence, priorité étant accordée à l'inscription des enfants et jeunes domiciliés à Guémené.

<b>Coût d'un repas au restaurant scolaire</b>	<b>Tarifs 2015/2016</b>	<b>Tarifs 2016/2017</b>
Primaire - Maternelle domicilié à GP	3.20 €	<b>3.24 €</b>
Primaire – Maternelle domicilié hors GP	3.75 €	<b>3.79 €</b>
Accueil sans fourniture du repas (enfant allergique)	1.10 €	<b>1.10 €</b>
Adulte	5.70 €	<b>5.76 €</b>
<b>Location Bellevue 1</b>		
Guémené-Penfao – salle Bellevue 1 Associations		Tarif Commune Tarif Hors commune
Manifestations avec entrées payantes - 1 séance	Gde salle + bar	165 € 306 €

	GUEMENE-PENFAO - Salle du Nord								BESLE SUR VILAINE et GUENOVRVY					
	ENSEMBLE NORD		GRANDE SALLE + BAR		SALLE ANNEXE + BAR		CUISINE		SALLE PRINCIPALE		PETITE SALLE (Beslé)		CUISINE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
<b>PROFESSIONNELS - ENTREPRISES</b>														
Activité à objectif commercial ou payante														
Formation professionnelle	510 €	944 €	357 €	660 €	179 €	331 €	80 €	148 €	250 €	463 €	128 €	237 €	50 €	93 €
Exposition-vente* - promotions*														
<b>Réunion d'organisme à but lucratif, sociétés commerciales</b>														
- journée	450 €	833 €	315 €	583 €	160 €	296 €	80 €	148 €	160 €	296 €	90 €	167 €	50 €	93 €
- 1/2 journée : avant 16h ou soirée à partir de 18h	250 €	463 €	175 €	324 €	100 €	185 €	50 €	93 €	100 €	185 €	50 €	93 €	-	-
<b>PARTICULIERS Mariage, repas de famille, de classe....</b>														
- Journée complète	450 €	833 €	300 €	555 €	160 €	296 €	80 €	148 €	160 €	296 €	90 €	167 €	50 €	93 €
- Soirée ou 1/2 journée à partir de 14h	250 €	463 €	200 €	370 €	100 €	185 €	50 €	93 €	100 €	185 €	80 €	148 €	30 €	56 €
- Forfait week-end (du samedi matin au dimanche soir)	700 €	1 295 €	550 €	1 018 €	250 €	463 €	130 €	241 €	250 €	463 €	140 €	259 €	80 €	148 €
- 1/2 journée de préparation	100 €	185 €	75 €	139 €	50 €	93 €	-	-	50 €	93 €	45 €	83 €	-	-
- Journée supplémentaire	250 €	463 €	200 €	370 €	100 €	185 €	50 €	93 €	100 €	185 €	50 €	93 €	30 €	56 €
<b>Réception après obsèques</b> (obsèques sur la commune)	Gratuit													
<b>VIN D'HONNEUR</b>	Bar + hall		50 €	65 €	40 €	-	-	-	40 €	-	30 €	-	-	-
<b>ASSOCIATIONS</b>														
Assemblée générale ou réunion d'information à caractère socio-éducatif, humanitaire, de prévention, de promotion touristique ou culturelle. Manifestation au bénéfice des écoles.	gratuit	160 €	gratuit	100 €	gratuit	60 €	-	-	gratuit	60 €	gratuit	40 €	-	-
+ repas ou buffet associatif**	-	-	-	-	-	-	50 €	100 €	-	-	-	-	40 €	80 €
Manifestation sans entrée payante, belote ou assimilé	80 €	160 €	50 €	100 €	30 €	60 €	50 €	100 €	30 €	60 €	20 €	40 €	40 €	80 €
Manifestation avec entrées ou activités payantes : Théâtre, bal, repas avec ou sans spectacle, loto...														
- 1 <sup>ère</sup> journée	230 €	460 €	170 €	340 €	100 €	200 €	50 €	100 €	120 €	240 €	60 €	120 €	40 €	80 €
- Journée supplémentaire	115 €	230 €	75 €	150 €	50 €	100 €	50 €	100 €	60 €	120 €	30 €	60 €	40 €	80 €

\* sur acceptation expresse en fonction de l'objet

\*\* repas à destination exclusive des membres de l'association, des bénévoles, sans contrepartie financière.

⇒ à l'UNANIMITE,

**ACCORDE** les enveloppes financières aux établissements d'enseignement de Guémené-Penfao pour les élèves scolarisés à Guémené-Penfao.

**DIT** que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2018 :

- parmi celles du compte 6067 pour un montant global de 18 600,00 €
- parmi celles du compte 6554 pour un montant global de 7 900,00 €
- parmi celles du compte 6558 pour un montant global de 124 666,00 €
- parmi celles du compte 6574 pour un montant global de 29 445,00 €
- parmi celles du chapitre 21 pour un montant global de 8 500,00 €
- parmi celles du chapitre 611 pour un montant global de 924,00 €

⇒ à l'UNANIMITE,

**FIXE** à 706 € par élève le coût de la scolarisation d'un enfant à Guémené-Penfao hors fournitures scolaires, sur la base de calcul suivante relative aux dépenses 2017 en fonction « écoles » :

1°) *Dépenses réelles hors fournitures scolaires – Réel dépensé 2017*

Chap. 011 Charges à caractère général	40 773,83 €	<b>Total Dép. Fonctionnement écoles publiques N - 1</b>	309 099,99 €
Chap. 012 Charges de personnel	257 468,16 €		
Chap. 65 Autres charges	10 858,00 €		
Recettes Rembours. assurances personnel...	5 367,39 €	<b>D'où Charge NETTE 2017</b>	281 883,60 €
Dotations, subventions et participations	21 849,00 €		
Total N - 1 élèves 3 écoles publiques = 399	<b>Dépense nette</b> (Charge / Nb) = 706,47 € arrondi à :		706 €

2°) *Fournitures scolaires* : A ajouter le cas échéant 45 € / élève selon le montant précédemment voté par délibération n° 2018-027, conforme au montant voté - et dépensé par élève concerné - pour l'année 2018.

⇒ à **3 abstentions et 26 voix POUR** (sauf concernant les associations pour lesquelles un ou plusieurs conseillers municipaux sont membres du bureau, qui, dans ce cas ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.

**ATTRIBUE** des subventions aux associations locales selon les montants indiqués ci-dessous :

Nom de l'association	Montant attribué
Amicale des donneurs de sang	320,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (assurances)	2800,00
Arpège	500,00
Cavaliers du Don	1 350,00
Comice Agricole	2 000,00
Comité des Fêtes de Guémené-Penfao	3 500,00
Comité des Fêtes de Guénouvry	150,00
Cours et Jardins	1 500,00
Danse Tempo	2 000,00
Entente Nord Loire	1 000,00
Fairy Bad Guem	500,00
Femmes et vie locale Pays de Redon et Vil.	200,00
Football Club Guémené Massérac (FCGM)	5 700,00
GIDON	2 000,00
Guémené VTT (+ section cycliste)	1 000,00
Guémené pongistes	1 500,00
Gwen Menez	3 000,00

Gym santé	300,00
HCPG (Hand)	1 800,00
Médaillés militaires 776 <sup>ème</sup> section	100,00
Pat' à bulles	100,00
Taekwondo	1 000,00
Tennis Club	2 000,00
Union combattants Vict. De Guerre Guémené	100,00
Union Sportive de Guénouvry - FOOT	600,00
Union Sportive de Guénouvry - GYM	300,00
VOG ( Volley Guémené)	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>35 820,00 €</b>
<b>CULTURE</b>	
Cinéma l'Odéon (Assoc. L'Etandard)	2 500,00
<i>Subvention exceptionnelle</i>	1 000,00
Clé de Sol	5 900,00
<i>Subvention exceptionnelle - Compensation CD</i>	2 500,00
Djénies Djembés	2 250,00
Fanfare Guémenéenne	2 500,00
Musicales de Redon	5 000,00
Aide à la création artistique	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>22 150,00 €</b>
<b>ORGANISMES SCOLAIRES</b>	
Collège BELLEVUE - Association Sportive	1 000,00
Collège BELLEVUE – FSE	1 000,00
Collège ST MICHEL - Association sportive	800,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 800,00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS (hors divers)</b>	<b>60 770,00 €</b>
<b>DIVERS (non affecté : Imprévus)</b>	<b>7 230,00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>68 000,00 €</b>
Pour mémoire :	
Etablissements scolaires ( <i>sur l'article budgétaire 6574</i> )	<b>29 445,00 €</b>

**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018, dont le compte 6574 est crédité d'un montant couvrant cette somme de 68 000 € incluant une marge supplémentaire d'imprévus, ainsi que les subventions aux établissements scolaires.

## BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ à l'UNANIMITE

ARRÊTE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017 relatif au budget principal.

⇒ à l'UNANIMITE des votants,

ARRÊTE le compte administratif 2017 du budget principal qui s'établit comme suit :

	RECETTES de l'exercice 2017	DÉPENSES de l'exercice 2017	Résultats de l'exercice 2017	Reports N – 1 (résultats 2016 reportés par affectation au BP.2017 : Recettes)	Résultats de clôture (cumulés exercice 2017 + reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	5 291 187,12 €	4 131 116,05 €	<b>1 160 071,07 €</b>	+ 551 426,29 €	<b>1 711 497,36 €</b>
Section d' <b>Investissement</b>	1 810 751,04 €	1 895 211,26 €	<b>- 84 460,22 €</b>	+ 1 683 241,89 €	<b>1 598 781,67 € *</b>

⇒ à l'UNANIMITE

AFFECTE les résultats de clôture 2017 comme suit :

Section	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice soit	4 131 116,05 €	5 291 187,12 €	1 895 211,26 €	1 810 751,04 €
Résultats reportés (hors 1068) de N-1		1 160 071,07 €		- 84 460,22 €
Résultats de clôture (excédents)		551 426,29 €		1 683 241,89 €
		<b>1 711 497,36 €</b>		<b>1 598 781,67 €</b>
<i>Déficit du Sejie dissous 31/12/2016</i>			<b>4 598,98 €</b>	<b>1 594 182,69 €</b>
<i>Restes à réaliser à reporter en N+1</i>			<b>712 639,93 €</b>	

- Affectation en Section d'investissement du BP 2018 :

☞ Report automatique des Restes à Réaliser aux chapitres / articles correspondants de la section d'investissement en tant que dépenses soit 712 639,93 €

☞ Excédent d'Investissement (minoré du déficit issu de la dissolution du Sejie) de 1 594 182,69 € affecté en R. 001 (recette d'investissement) pour un montant équivalent, qui suffit à couvrir le financement des Restes à Réaliser ;

☞ Part de l'excédent de fonctionnement capitalisée en réserve d'investissement pour participer au financement de projets = 1 000 000 € sur le compte 1068 (recette complémentaire Investissement) ;

- Affectation en Section de fonctionnement 2018 : Solde de l'excédent de fonctionnement (déduction faite de la ponction pour réserve en capitalisation) soit 711 497,36 € affectés en R.002 (recette de fonctionnement).

⇒ à 23 voix POUR et 6 votes CONTRE

APPROUVE le projet du budget primitif de la Commune (budget principal) pour l'exercice 2018, qui s'équilibre comme suit en intégrant les « Restes à Réaliser » et l'affectation des résultats de l'exercice 2017 y compris le déficit d'investissement issu de la dissolution du Sejie, repris au compte de gestion du comptable :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	5 811 089,56 €	5 811 089,56 €
Section d'INVESTISSEMENT	5 610 919,13 €	5 610 919,13 €

⇒ à l'UNANIMITE

**PREND ACTE** du bilan des cessions et acquisitions 2017 de la commune.

⇒ à 23 voix POUR et 6 ABSECTIONS

**FIXE** les taux des taxes communales comme suit pour l'exercice 2018, taux inchangés par rapport à l'année 2017, soit :

Taxe d'Habitation	19,25%
Taxe Foncier Bâti	28,04%
Taxe Foncier Non Bâti	58,14%

## **BUDGETS ANNEXES**

---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ à l'UNANIMITE

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017 relatif au budget annexe assainissement collectif, qui ne donne lieu à aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune.

⇒ à l'UNANIMITE

**ARRÊTE** le compte administratif 2017 du budget Assainissement collectif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES de l'exercice 2017	RECETTES de l'exercice 2017	Résultats de l'exercice 2017	Report N-1 (report excédent 2016 affecté au BP 2017 : Recettes)	Résultats de clôture (cumul exercice 2017 + reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	87 992,60 €	205 847,65 €	<b>117 855,05 €</b>	662 742,87 €	<b>780 597,92 €</b>
Section <b>d'Investissement</b>	43 017,94 €	78 990,24 €	<b>35 972,30 €</b>	91 006,17 €	<b>126 978,47 €</b>

⇒ à l'UNANIMITE

**AFFECTE les résultats de clôture 2017** du budget annexe « Assainissement collectif » au budget primitif 2018 **comme suit :**

- Section d'investissement : Excédent de 126 978,47 € affecté en R. 001 (recette d'investissement pour 2018) pour un montant équivalent.
- Excédent d'exploitation de 780 597,92 € affecté en totalité en R.002 (recette d'exploitation 2018).

⇒ à l'UNANIMITE

**APPROUVE** le projet de budget primitif 2018 « Assainissement collectif », qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	950 597,92 €	950 597,92 €
Section d'INVESTISSEMENT	931 776,39 €	931 776,39 €

⇒ à l'UNANIMITE

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017 relatif au budget annexe du lotissement Résidence Croix Verte, qui ne donne lieu à aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune.

⇒ à l'UNANIMITE des votants,

**ARRÊTE** le compte administratif 2017 du budget lotissement Résidence de la Croix Verte, qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b> de l'exercice 2017	<b>RECETTES</b> de l'exercice 2017	<b>Résultats</b> de l'exercice 2017	<b>Report N-1</b> (résultats 2016 affectés au BP 2017) : <i>Déficits</i>	<b>Résultats de clôture</b> (cumulés exercice 2017 + reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	233 753,47 €	235 849,79 €	+ 2 096,32 €	55 664,47 €	- 53 568,15 €
Section <b>d'Investissement</b>	233 753,47 €	233 753,47 €	<b>Equilibre</b>	233 753,47 €	- 233 753,47 €

⇒ à l'UNANIMITE

**AFFECTE** les résultats de clôture 2017 pour le budget annexe « Résidence de la Croix Verte » au budget primitif 2018 comme suit :

- Section d'investissement : Déficit de 233 753,47 € affecté en D.001 (Dépense d'investissement 2018)
- Section de fonctionnement : Déficit de 53 568,15 € affecté en D.002 (Dépense de fonctionnement 2018).

⇒ à l'UNANIMITE

**APPROUVE** le projet de budget primitif 2018 du lotissement de la Résidence de la Croix Verte, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	302 341,62 €	302 341,62 €
Section d'INVESTISSEMENT	233 753,47 €	233 753,47 €

⇒ à l'UNANIMITE

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017 relatif au budget annexe du lotissement « Domaine de la Courtinais », qui ne donne lieu à aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune.

⇒ à l'UNANIMITE des votants,

**ARRÊTE** le compte administratif 2017 du budget lotissement du Domaine de la Courtinais qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b> de l'exercice 2017	<b>RECETTES</b> de l'exercice 2017	<b>Résultats</b> de l'exercice <b>2017</b> ( <i>Déficits</i> )	<b>Reports N-1</b> (résultats 2016 reportés par affectation au BP 2017) : <u>Dépenses</u>	<b>Résultat de</b> <b>clôture</b> (cumulés exercice 2017 + reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	249 531,33 €	249 530,92 €	- 0,41 €	66 680,04 €	- 66 680,45 €
Section <b>d'Investissement</b>	231 237,92 €	226 695,51 €	- 4 542,41 €	226 695,51 €	- 231 237,92 €

⇒ à l'UNANIMITE

**AFFECTE** les résultats de clôture 2017 du budget Lotissement du Domaine de la Courtinais au Budget Primitif 2018, comme suit :

- Section d'investissement : Report du déficit de 231 237,92 € affecté en D.001 (Dépense d'investissement pour 2018) ;
- Report du déficit de fonctionnement de 66 680,45 € en D.002 (Dépense de fonctionnement 2018).

⇒ à l'UNANIMITE

**APPROUVE** le projet de budget primitif 2018 du lotissement du domaine de la Courtinais, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	384 914,29 €	384 914,29 €
Section d'INVESTISSEMENT	407 223,84 €	407 223,84 €

Sujets sur table :

⇒ à 28 votes **POUR** et 1 **ABSTENTION**

**APPROUVE** les tarifs concernant l'organisation de soirées concerts intitulés « Les p'tits concerts à la campagne ». Le premier concert est prévu le 6 mai 2018, au vu desquels une régie de recettes sera alors créée.

Tarif de la soirée : 10 €

Tarif réduit : 5 € jusqu'à 16 ans

⇒ à l'UNANIMITE

**SOLLICITE** l'inscription de l'itinéraire « Circuit des Rocs de Gascaigne au PDIPR sans signature de convention sur la parcelle cadastrée section L n° 21, au motif au son dernier propriétaire connu est décédé sans héritier retrouvé.